





Tempstar Comparaison Cabinet-Souffleur	SÉRIE HAUT DE GAMME			SÉRIE PERFORMANCE
	FEM	FXM	FVM	FSM/ FSU
MOTEUR ECM HAUTE EFFICACITÉ	●	●	●	●
MOTEUR ECM A VITESSE VARIABLE HAUTE EFFICACITÉ	●	●	●	●
DÉTENDEUR THERMOSTATIQUE (TXV)	●	●	●	●
RÉFRIGÉRANT	 R410A	 R410A	 R410A	 R410A
GARANTIE DE REPLACEMENT LIMITÉE SANS TRACAS	1 ANS	5 ANS	10 ANS	●
GARANTIE SUR LES PIÈCES [▲]	10 ANS	10 ANS	10 ANS	10 ANS
DÉSHUMIDIFICATION	●	●	●	●

▲ Le propriétaire initial d'un produit Tempstar dispose d'une couverture de garantie limitée de 10 ans sur les pièces, y compris les serpentins, lorsqu'ils ont été installés dans une résidence unifamiliale occupée par le propriétaire et que l'inscription a bien été faite dans les quatre-vingt-dix (90) jours après l'installation initiale. Autrement, la période de garantie des pièces est de cinq (5) ans après la date de l'installation. Les échangeurs de chaleur sont couverts par une garantie limitée plus longue qui s'applique aux propriétaires initiaux s'étant inscrits en temps opportun. (Voir le certificat de garantie pour les instructions d'inscription. L'inscription n'est pas obligatoire dans toutes les juridictions.)